

## FACTURATION

Une facturation mensuelle sera réalisée en début de mois pour le mois précédent pour chaque service. Le règlement de ces factures se fera par prélèvement automatique ou par chèque à envoyer au trésor public de Thiers, en fonction de l'option choisie lors de la création du dossier.

Les chèques CESU ne sont pas acceptés. Les factures sont également consultables sur l'espace famille dans FACTURE.

Si votre enfant est absent alors que vous aviez réservé une place à un service, vous devez fournir un certificat médical du médecin dans les 48h afin que son absence ne vous soit pas facturée. Le certificat doit être envoyé au service concerné par mail.

## CONTACT

### Permanences Service Jeunesse

Lundi, Mardi et Vendredi : 9h à 12h

Mercredi : 14h à 16h

Judi : 9h à 11h30 et de 14h à 18h

### ADRESSE MAIL

Service Jeunesse : [alsh@billom.fr](mailto:alsh@billom.fr)

Restaurant scolaire Maternelle : [cuisinecentrale@billom.fr](mailto:cuisinecentrale@billom.fr)

Restaurant scolaire Élémentaire : [restaurantscolaireelementaire@billom.fr](mailto:restaurantscolaireelementaire@billom.fr)

### TÉLÉPHONE :

Service Jeunesse : 04 73 73 37 67

Restaurant scolaire Maternelle : 04 73 60 80 74

Restaurant scolaire Élémentaire : 04 73 68 54 26

## SERVICE JEUNESSE MAIRIE DE BILLOM

**Accueil de loisirs Périscolaire (ALP) et  
Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)  
Restaurants scolaires élémentaire et  
maternelle**



### Contact :

04 73 73 37 67

[alsh@billom.fr](mailto:alsh@billom.fr)

[www.billom.fr](http://www.billom.fr)



## ACCUEIL DE LOISIRS

### Accueil de loisirs Périscolaire :

L'accueil de loisirs périscolaire est un service se déroulant avant et après l'école :

- À l'école élémentaire Guyot-Dessaigne de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 pour les enfants scolarisés à Guyot-Dessaigne.
- À l'école maternelle de la Croze de 7h15 à 8h30 et de 16h40 à 18h30 pour les enfants scolarisés à la Croze.

Durant ces temps, des activités et des jeux sont mis en place et encadrés par des agents titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) ou du certificat d'aptitude professionnel de la petite enfance. Ces accueils sont agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Protection Maternelle et Infantile.

### Accueil de loisirs sans hébergement :

L'accueil de loisirs sans hébergement est un service se déroulant à l'école élémentaire Guyot Dessaigne de 7h30 à 18h30 les mercredis, les petites et grandes vacances pour les enfants :

- De 3 à 10 ans les mercredis ;
- De 3 à 16 ans les petites vacances ;
- De 4 à 16 ans l'été.

Durant ces temps, des activités, des jeux et des sorties sont mis en place et encadrés par des agents titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) ou du certificat d'aptitude professionnel de la petite enfance.

L'accueil de loisirs fonctionne à la demi-journée, demi-journée avec repas (matin avec repas uniquement) ou journée entière, les mercredis et petites vacances. L'été, l'alsh ne fonctionne qu'à la journée entière.

Ces accueils sont agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Protection Maternelle et Infantile.

## RESTAURANTS SCOLAIRES

Installé dans les locaux de l'école maternelle de la Croze, la cuisine centrale prépare sur place les repas des enfants des deux écoles, maternelle et élémentaire.

- À l'école Maternelle, les enfants sont installés à table puis servis par les ATSEM ainsi qu'un agent.
- À l'école Élémentaire, les enfants rentrent dans le restaurant puis se servent eux-mêmes à l'aide d'un self avant d'aller s'installer à table. Ils sont également encadrés par une équipe d'agents de service.

Les menus sont disponibles chaque lundi à l'entrée des portes de classe de maternelle ainsi que sur l'espace famille Inoe.

## ESPACE FAMILLE INOE

### Espace Famille :

Chaque famille ayant déposé un dossier complet auprès du Service Enfance Jeunesse possède un accès à son espace famille INOE. Dans cet espace, les familles peuvent retrouver toutes les informations concernant les structures et services ainsi qu'inscrire ET réserver aux différents services de restauration scolaire, périscolaires et extrascolaires.

### Inscription et Réservation :

Pour que votre enfant soit accepté à un service vous devez d'abord l'inscrire au service, en allant dans INSCRIPTION, puis réserver les jours que vous souhaitez dans RÉSERVATION. Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de votre espace famille vous pouvez retrouver une documentation d'aide dans DOCUMENTATION STRUCTURE ou contacter le Service Enfance jeunesse aux heures de permanence.

### Annulation :

Pour annuler une réservation, vous devez vous rendre dans RÉSERVATION pour la décocher, en respectant les derniers délais d'annulations suivants :

- **Jeudi 12H** pour le restaurant scolaire et le mercredi de la semaine suivante ;
- **Dimanche 12H** pour l'accueil périscolaire matin et soir de la semaine suivante.